



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 11 décembre 2020
Date de publication : 25 décembre 2020

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 135/20

Objet

Tarifs assainissement
applicables à partir du 1er
janvier 2021

Secrétaire de séance

Mathieu BERTHAUD

Rapporteur :

Gérard FERNOUX-
COUTENET

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J.P Lefèvre, J.L Legrand suppléé par E. Grille, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

Délégués absents ayant donné procuration :

I. Delaine à C. Demortier, N. Gomet à L. Jarrot-Mermet, P. Jacquot à M. Hoffmann, O. Lacroix à A. Diebolt, O. Meugin à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, F. David, G. Ginet, J. Lagnien, A. Mathiot, C. Monneret, E. Saget, J. Zasempa.

Dans le cadre du transfert des compétences assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1^{er} janvier 2020, il appartient depuis cette date à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de voter les tarifs applicables en assainissement, aussi bien pour les redevances d'assainissement collectif que pour les montants de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Concernant les redevances d'assainissement collectif, il est proposé au Conseil Communautaire de voter pour 2021 les tarifs proposés dans le tableau annexé au présent rapport.

L'ensemble des tarifs de redevance est présenté dans le tableau en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 75 votes pour et 1 opposition :

- **ADOpte** les tarifs de redevance d'assainissement collectif applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 (part fixe et part variable) inscrits dans le tableau ci-annexé,
- **SUPPRIME** la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) sur l'ensemble des communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Communes concernées

Fait à Dole,
Le 17 décembre 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20201217_13520-D
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



ANNEXE : Redevances d'assainissement

Commune (Régie)	2020 (pour rappel)				2021	
	Structure	Part CAGD en € HT		Part CAGD en € HT		
		Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	
Biarne	Biarne	32,00	1,30	32,00	1,30	
Brevans	Brevans	60,00	1,55	60,00	1,55	
Champagney	Champagney	84,00	1,00	84,00	1,00	
Champdivers	Champdivers	30,00	0,70	36,00	0,70	
Champvans	Champvans	50,00	2,19	50,00	2,19	
Choisey	Choisey	40,00	1,13	40,00	1,13	
Damparis	Damparis	35,00	0,70	36,00	0,70	
Gevry	Gevry	40,00	2,10	40,00	2,10	
Gredisans	Gredisans	46,00	0,82	46,00	0,82	
Lavans les Dole	SIA des Ruchottes	46,00	2,72	46,00	2,72	
Le Deschaux	Le Deschaux	15,00	1,250	15,00	1,250	
Malange	Malange	0,00	1,77	0,00	1,77	
Menotey	Menotey	35,00	0,75	35,00	0,75	
Moissey	Moissey	30,00	0,90	30,00	0,90	
Monnieres	Monnieres	0,00	2,49	0,00	2,49	
Peseux	Peseux	19,00	De 0 à 80 m3 1,60 Au-delà : 0,80	19,00	De 0 à 80 m3 1,60 Au-delà : 0,80	
Rainans	Rainans	0,00	0,70	0,00	0,70	
Romange	SIA des Ruchottes	46,00	2,72	46,00	2,72	
Sampans	Sampans	35,00	2,82	35,00	2,82	
Tavaux	Tavaux	0,00	0,70	36,00	0,70	
Vriange	Vriange	38,00	1,60	38,00	1,60	

Commune (DSP)	2020 (pour rappel)						2021	
	Structure	Part CAGD en € HT		Part du fermier		Part CAGD en € HT		
		Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	
Amange	SIA La Vèze	30,00	0,60	30,76	1,284	30,00	0,60	
Archelange	SIA La Vèze	30,00	0,60	30,76	1,284	30,00	0,60	
Audelange	SIA La Vèze	30,00	0,60	30,76	1,284	30,00	0,60	
Authume	Authume	20,00	0,53	44,10	0,730	20,00	0,53	
Baverans	SIA La Vèze	30,00	0,60	30,76	1,284	30,00	0,60	
Chatenois	SIA La Vèze	30,00	0,60	30,76	1,284	30,00	0,60	
Crissey	Crissey	60,00	1,20	31,10	0,153	60,00	1,20	
Eclans Nenon	Eclans Nenon	0,00	0,94	33,16	0,418	0,00	0,94	
Foucherans	Foucherans	5,11	0,49	21,62	0,598	5,11	0,49	
Jouhe	Jouhe	30,49	0,46	53,00	0,380	30,49	0,46	
Parcey	Parcey	19,00	0,22	31,38	0,491	19,00	0,22	
Rochefort sur Nenon	SIA La Vèze	30,00	0,60	30,76	1,284	30,00	0,60	
Saint Aubin	Saint Aubin	25,71	0,53	37,92	0,488	25,71	0,53	
Villette les Dole	Villette les Dole	20,00	0,75	20,72	1,227	20,00	0,75	

2020
039-200010650-20201217-13520-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020